



**CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 14 DECEMBRE 2017**  
**PROCES-VERBAL**

-----

Le Conseil Municipal, convoqué le 4 Décembre 2017, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, le 14 Décembre 2017 à 19 H 00, sous la présidence de Monsieur VERNOCHET.

**Etaient en outre présents** : MM. CASSIER, LAUREAU, SAIGNE, DUBAND, GROS, MESSOUSSA, LANG, JEUNEHOMME, DI GANGI, MARTIN, JEANDOT, GUIBERTEAU, MMES BONETTI, LEBEAU, BUGNAND, VALADE, JUSOT, LAUTISSIER, BOUILLOT, BADEY, DESAUTEL, GENEVOIS, BURQUIER, PRETET .

En application du Code Général des Collectivités, M. BOUZAIENE a donné procuration à M. CASSIER, Mme JORDAN à Mme BUGNAND, M. CALI à M. LANG, Mme AMADO à Mme GENEVOIS.

Absente : Mme LAUTISSIER (à partir de la question 10)

**Désignation d'un Secrétaire de séance**

Monsieur JEUNEHOMME est désigné.

**APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 21 Septembre 2017**

Madame GENEVOIS fait part de son mécontentement de n'avoir pas pu avoir la parole lors des réponses apportées par le Maire pour les questions diverses, et regrette de n'avoir pu écouter l'enregistrement. Monsieur le Maire lui répond que l'enregistrement des conseils est un outil de travail pour les services et ne constitue pas un document officiel.

De plus, Madame GENEVOIS trouve regrettable que le nom de son groupe n'était pas précisé. Monsieur le Maire lui répond que ce dernier paragraphe sera modifié, et l'intitulé exact du groupe sera ajouté.

Le Procès-verbal est approuvé par 23 voix pour et 6 contre.

**1 – APPLICATION DE L'ARTICLE L 2122-22 DU C.G.C.T. - Rapporteur : Monsieur le Maire**

Monsieur GUIBERTEAU signale au Maire n'avoir pas eu de réponse à une question lors du conseil municipal du 14 juin, relative au montant du marché inférieur pour panneaux photovoltaïques. Monsieur le Maire lui explique que le nombre de panneaux est de 200 au lieu de 242.

Monsieur MARTIN demande des précisions sur l'ajout de prises électriques pour le marché concernant la maison de santé, Monsieur le Maire précise que cela est nécessaire pour la radiologie.

Monsieur GUIBERTEAU se questionne sur l'avenant pour installation d'un drain périphérique, Monsieur le Maire l'informe que c'est lui qui a insisté pour cette installation. En effet, le terrain argileux le nécessitait même si la maîtrise d'œuvre ne l'avait pas prévu.

Acte lui est donné de sa communication.

**2 – TARIFS DES SERVICES PUBLICS 2018 – Rapporteur : Madame BONETTI**

Madame BONETTI, rapporteur, propose de réviser les tarifs des services publics sur la base d'une augmentation moyenne de 1 %, les tarifs extérieurs sont arrondis à l'unité supérieure.

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

.../...

### **3 – DECISION MODIFICATIVE N° 1/2017 – Rapporteur : Madame BONETTI**

Madame BONETTI, rapporteur, propose de voter les mouvements de crédits dans le cadre de la décision modificative n° 1, laquelle s'équilibre en dépenses et recettes sur les deux sections du budget.

Madame GENEVOIS demande le détail de la subvention de 40 800 €, ce à quoi Monsieur le Maire lui répond qu'il s'agit de la subvention départementale pour la Maison de santé. La somme prévue initialement était de 30 000 €, il a pu obtenir 40 800 € de plus, soit un total de 70 800 €.

Le projet de délibération est adopté par 23 voix pour et 6 abstentions.

### **4 – SUBVENTION ACTION DYNAMISANTE – Aquatique Club – Rapporteur : Monsieur CASSIER**

Monsieur CASSIER, rapporteur, informe les conseillers du dossier présenté par l'Association Aquatique Club pour le meeting maître qui s'est déroulé le 18 Novembre dernier. L'association souhaite bénéficier d'une aide dans le cadre des actions dynamisantes. Monsieur CASSIER propose de leur attribuer une subvention de 600 €.

Monsieur GUIBERTEAU fait part de son mécontentement quant à la méthode employée, à savoir qu'un mail a été envoyé aux membres de la Commission Animation de la Ville afin de demander leur avis sur cette attribution de subvention, au lieu de convoquer ladite commission, il juge cette méthode irrespectueuse pour les membres de la commission et pour l'association. Il souhaite que soit demandé aux associations une date butoir pour déposer leur dossier.

Monsieur CASSIER lui répond qu'à la dernière commission, le 8 mars dernier, il avait été évoqué avec les membres présents que lorsqu'un dossier unique se présentait, on passerait l'information par mail. Il regrette que Monsieur GUIBERTEAU revendique sans cesse et critique les méthodes, car il respecte l'association en prenant le dossier.

Monsieur JEANDOT s'accorde à dire qu'un fonctionnement normal doit être acté, cependant il n'a pas été choqué par la démarche.

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

### **5 – SUBVENTION EXCEPTIONNELLE – Les Passionnés du Bois – Rapporteur : Monsieur le Maire**

Monsieur le Maire, rapporteur, informe que les Passionnés du Bois ont réalisé une reproduction du fronton de la Tuilerie, cette œuvre a été offerte à Wirges lors du 40ème anniversaire du Jumelage fin septembre. Le coût total de cette pièce est de 774,59 €. Il propose d'attribuer à l'association une subvention exceptionnelle de 500 € ;

Monsieur GUIBERTEAU demande pourquoi n'ont-ils pas bénéficié du montant total, ce travail ayant demandé 800 heures de travail dans le cadre du bénévolat, ce à quoi il est répondu que le restant est pris en charge par le Comité de Jumelage, c'est un accord pris entre la Ville et le Comité de Jumelage.

Monsieur GUIBERTEAU s'étonne qu'une association subventionne une autre association, Monsieur VERNOCHET, Maire, répond qu'il ne s'agit pas d'une subvention mais une prestation de la part du Comité de Jumelage.

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

.../...

**6 – PERSONNEL COMMUNAL – Modification du tableau théorique des effectifs – rapporteur : Monsieur le Maire**

Monsieur le Maire, rapporteur, informe qu'il y a lieu de procéder à la création d'un poste dans la filière médico-sociale avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2018, à savoir un poste d'assistant socio-éducatif principal à temps complet. Madame GENEVOIS demande quelle sera la fonction de cet agent, le Maire répond qu'il s'agit de la responsable du Centre social à la Tuilerie qui prendra ses fonctions au 1<sup>er</sup> février 2018.

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

**7 – ADHESION AU CONTRAT CNP Assurance du Centre de Gestion – Rapporteur : Monsieur le Maire**

Monsieur le Maire, rapporteur, rappelle la délibération de décembre 2016 pour poursuivre le contrat de groupe avec le Centre de Gestion concernant un contrat d'assurance des risques statutaires du personnel, contrat arrivant à échéance fin 2017. La proposition à retenir recouvre les garanties suivantes pour les agents affiliés à la CNRACL : décès, accident de service, longue maladie, AIT, disponibilité d'office et le temps partiel thérapeutique pour un taux de 3,20 %. Le montant estimatif est évalué à 39 378,66 €, la mise en concurrence pourrait faire économiser 19 443,21 € sur la base des crédits 2017.

Monsieur MARTIN s'interroge sur les montants et les garanties. Il lui est répondu qu'avec le contrat actuel la Ville aurait payé 60 000 €, avec la même masse salariale, on applique les tarifs du prochain contrat, ce qui nous fait payer la somme de 39 378,66 €, les garanties restent les mêmes.

Madame BONETTI ajoute qu'en raison d'un plus grand nombre de communes, il a été permis de négocier des tarifs avantageux.

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

**8 – DENOMINATION DE LA VOIE DU FUTUR LOTISSEMENT BOIS DOYEN – SARL SOCOMIDI – Rapporteur : M. SAIGNE**

Monsieur SAIGNE, rapporteur, propose de dénommer la nouvelle voie desservant ce lotissement **IMPASSE DU PAQUIER**. Monsieur DUBAND explique les recherches qu'il a effectuées afin de trouver l'endroit où était le futur lotissement, Il explique que le terrain concerné s'appelait Paquier Bolussset, Paquier pouvant être une déformation de pâturage.

Madame PRETET s'inquiète pour la circulation à venir. Monsieur le Maire explique que depuis qu'il sait que ce lotissement va se faire, il a fait un courrier au Président de la Communauté afin d'étudier la mise en place de feux tricolores à l'angle des rues Lamartine, Bois Doyen rue de la Paix.

Monsieur MARTIN demande pourquoi ce projet n'a pas été présenté en Commission, Monsieur le Maire lui répond que ce lotissement était déjà prévu auparavant et que le lotissement est une initiative privée, et non publique.

Madame GENEVOIS fait connaître son étonnement pour ce projet de lotissement. Monsieur LAUREAU lui répond qu'il fallait attendre la confirmation de l'ouverture de chantier pour communiquer. Monsieur VERNOCHEHET précise que ce lotissement est un serpent de mer puisqu'il date des années 90 et que ce n'est que maintenant qu'il se concrétise après tant de projets avortés.

Aujourd'hui, une réflexion est menée sur le risque de circulation de nombreux véhicules. Monsieur le Maire signale qu'il n'y a pas de possibilité de ressortir par la rue Ferdinand Buisson, la seule ouverture possible pourrait se faire le jour où l'OPAC réutilisera les terrains où les bâtiments ont été démolis.

Monsieur GUIBERTEAU demande si les riverains ont été informés. Monsieur le Maire lui répond qu'ils seront avisés et invités en temps voulu sur le projet vu avec la Communauté urbaine, on ne peut informer que sur du concret.

Le projet de délibération est adopté par 23 voix pour et 6 abstentions.

**9 – EDIFICATION D'UNE CLOTURE MITOYENNE RUE D'AVOISE : M. CALI ET MME CONTE – M. et MME LEBEAU/COMMUNE – Participations financières – Rapporteur : Monsieur LAUREAU**

Monsieur LAUREAU, rapporteur, informe qu'une clôture mitoyenne a été édiflée entre les propriétés de Monsieur CALI et Madame CONTE, et celle de Monsieur et Madame LEBEAU, et la propriété de la commune, ces propriétés jouxtent le stade rue d'Avoise.

Cette clôture a été prise en charge par la Ville. Les propriétaires se sont engagés à participer à hauteur de 50 % de la dépense TTC en fonction du linéaire mitoyen, la facture totale s'élevant à 4 918,40 €. Une autorisation est demandée au Conseil d'émettre deux titres de recettes, l'un à l'encontre de Monsieur CALI et Madame CONTE d'un montant de 1 380,35 € et l'autre à l'encontre de Monsieur et Madame LEBEAU d'un montant de 1 078,85 €.

Le projet de délibération est adopté par 28 voix Pour, Madame LEBEAU, concernée par cette question, ne participant pas au vote.

**10 – ACCUEIL AGENT DU DEPARTEMENT EN TELE TRAVAIL – Projet convention Département/Collectivité – Rapporteur : Monsieur le Maire**

Monsieur le Maire, rapporteur, informe l'Assemblée que le Conseil Départemental a sollicité un certain nombre de collectivités dont Montchanin pour que ses agents puissent disposer éventuellement d'un lieu compatible pour le télétravail. La commune a répondu favorablement pour leur mettre un local à disposition, à l'Espace Tuilerie, doté d'un poste de travail informatique, d'une connexion internet et d'un téléphone, un jour par semaine au maximum. Le Département a envoyé un projet de convention d'occupation temporaire entre le Département et notre collectivité. Il propose par conséquent de bien vouloir autoriser le Maire à signer ladite convention.

Monsieur GUIBERTEAU demande des renseignements sur l'agent, il lui est répondu qu'il ne s'agit pas d'un agent en particulier mais d'une possibilité qui est ouverte aux agents du Département.

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

**11 a) VOEU POUR LE MAINTIEN DU SERVICE PUBLIC HOSPITALIER A L'HOPITAL JEAN BOUVERI A MONTCEAU LES MINES – Rapporteur : Mme LEBEAU**

Madame LEBEAU, rapporteur, informe que la mairie a été saisie par par le Collectif des usagers des hôpitaux au sujet du maintien du service public hospitalier à l'Hôpital Jean Bouveri à Montceau les Mines. La Commune étant soucieuse de l'avenir du service public hospitalier, elle propose aux conseillers d'émettre un vœu pour le maintien de la chirurgie conventionnelle et ambulatoire, le maintien du nombre de lits et de professionnels en adéquation, l'octroi d'une aide financière exceptionnelle pour apurer les dettes fiscales et sociales et un retour à l'équilibre financier, le maintien du service des urgences 24 heures sur 24, et d'associer les usagers au projet médical du groupement hospitalier territorial auquel appartient l'hôpital Jean Bouveri.

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

.../...

**11 b) VOEU CONCERNANT LES MESURES GOUVERNEMENTALES SUR LE LOGEMENT SOCIAL – Rapporteur : M. SAIGNE**

Monsieur SAIGNE, rapporteur, rappelle les mesures adoptées par le Parlement sur proposition du gouvernement du Président Macron, liées au logement social. Il s'agit notamment d'une baisse d'APL pour l'ensemble des locataires, et le gouvernement imposerait une compensation équivalente sous forme d'une « réduction de loyer de solidarité » aux bailleurs sociaux, l'objectif de l'État étant d'économiser 1,7 milliards d'Euros sur son budget annuel. Pour l'OPAC 71, Ces mesures se traduiront par une perte annuelle de 10,2 millions d'Euros et un résultat financier négatif de 4,6 millions d'€uros. Un premier chiffrage sur le plan départemental comptabilise un impact sur 500 emplois pour 2018 dans le secteur du bâtiment. Monsieur SAIGNE propose d'émettre un voeu pour qu'il y ait concertation avec l'ensemble des acteurs du logement social sur une future loi sur le logement social.

Monsieur GUIBERTEAU demande pourquoi les bailleurs privés s'en sortent mieux que les privés. Monsieur le Maire lui répond que la baisse d'APL touche prioritairement les bailleurs sociaux puisqu'une majorité de leurs locataires touchent les APL et que la baisse des loyers touche essentiellement les bailleurs sociaux qui constituent un donneur d'ordre très important des entreprises du bâtiment.

**11 c) – QUESTIONS ET COMMUNICATIONS DIVERSES**

Remerciements

Monsieur le Maire fait part des remerciements reçus et souhaite de bonnes fêtes de fin d'année à tous.

La séance est levée à 20 H 30 .

Le Secrétaire de Séance,

**F. JEUNEHOMME**

Le Maire,

**J.Y. VERNOCHET**